

SÉANCE DU 15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mme Elisabeth LOUCAO, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Angèle CROZET, Mrs Fabrice PRADIER, Sébastien MIALON, Mme Marie ROCHE

Absents représentés : Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Sébastien MIALON), Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Michel ARCIS).

Absents : Mr André ARSAC, Mme Natacha ROUX

La séance est ouverte à 20 heures.

Mme Angèle CROZET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 27 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 156 (10 Rue Saint Pierre)
 - Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 76 (33 Place du Vallat)
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Rénovation du stade de football - Mise à jour du plan de financement : Mr le Maire indique que la Communauté de Communes attribue un fonds concours à chaque commune dont le montant est proportionnel au nombre d'habitants. Dans le cas de la Commune du Monastier, il correspond à 50.000 €. Il propose que cette somme soit attribuée au projet de création d'un terrain de football synthétique. Il présente donc le plan de financement ainsi modifié :

1. DEPENSES PRÉVISIONNELLES

Nature des dépenses	Montant HT
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	2 000,00 €
Etudes (relevé topographique, étude structure PV, assistance DLE)	6 595.00 €
Lot 1 – Terrassement et réseaux	284 316.80 €
Lot 1 - PSE	31 082.00 €
Lot 2 – Revêtement et équipement	469 953.80 €
Lot 2 - PSE	16 253.20 €
Eclairage SEMEV – reste à charge Communal	26 819.43 €
Végétalisation des abords	5 575.00 €
Installation photovoltaïque	18 909.00 €
TOTAL	861 504.23 €

2. PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Plan de financement	Montant € HT	Part du total
Région Aura - CPER	250 000,00 €	29.01%
Etat - DETR/DSIL	180 000,00 €	20.89%
Agence nationale du Sport - PFS	130 000,00 €	15.09%
Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal	50 000.00 €	5.80 %
Fédération Française de football	20 000,00 €	2.32%
Autofinancement	231 504.23 €	26.87%
Total	861 504.23 €	100,00%

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes aux organismes concernés.

Délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail des agents municipaux :

La loi du 6 août 2019 (article 47) supprime le fondement législatif des régimes dérogatoires à la durée légale du travail de 1607 heures (35 heures par semaine) dans la Fonction Publique Territoriale. Mr le Maire indique que ce dispositif est en place dans notre collectivité depuis 2021 mais qu'il y a lieu de redélibérer afin que la délibération puisse être prise en compte dans sa globalité par les services de la Préfecture. La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail. Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies. Ce principe garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées. Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer la législation générale en matière de temps de travail et de fixer des modalités différentes d'organisation selon les nécessités de chaque service. Les nouvelles règles ainsi définies entreront en vigueur au plus tard au 1er juin 2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition telle que définit ci-dessus et dans la délibération présentée.

Vote du Compte Financier Unique – budget principal : Monsieur le Maire indique qu'en raison d'une réception tardive de la validation du budget communal par les services de la DGFIP, il y a lieu de prendre une nouvelle délibération afin d'approuver le Compte Financier Unique du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
01 1	Charges à caractère général	620 733.81	7 0	Vente de produits	157 756.57
01 2	Charges de personnel	637 594.91	7 3	Impôts et taxes	148 177.98
01 4	Atténuation de produits	39 189.00	7 31	Fiscalité locale	893 891.36
65	Autres charges gest° courante	258 932.44	7 4	Dotations et participations	1 030 189.37
66	Charges financières	72 266.12	7 5	Autres produits gestion Courante	106 260.59
67	Charges exceptionnelles	1 241.12	7 7	Produits exceptionnels	10 144.55
04 2	Opérations d'ordre	60 230.62	0 13	Atténuations de charges	31 413.90
68	Dotations aux provisions	0.00	0 42	Opérations d'ordre	25 250.68
Total des dépenses		1 693 750.02	Total des recettes		2 403 085.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	1 3	Subventions d'investissement	519 881.91
20 4	Subventions d'équip. versées	37 247.65	1 0	Dotations, fonds divers	1 059 434.12

21	Immobilisations corporelles	798 177.05	2 3	Immobilisations en cours	386.16
23	Immobilisations en cours	880 513.08	1 6	Emprunts réalisés	0.00
16	Emprunts et dettes	275 871.05	0 40	Opérations d'ordre	60 230.62
04 0	Opérations d'ordre	25 250.68	0 41	Opérations patrimoniales	55 277.86
04 1	Opérations patrimoniales	10 317.35	0 01	Solde invest. reporté 2023	78 180.17
27	Immobilisations financières	5 000.00			
00 1	Déficit reporté 2023	0.00			
Total des dépenses		2 035 376.86	Total des recettes		1 695 210.67

Solde cumulé de la section de fonctionnement : 709 334.98 €uros

Solde cumulé de la section d'investissement : - 261 986.02 €uros

Après présentation, Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Alain GALLAND qui fait procéder au vote. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique du budget principal. Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence de séance.

Création d'un poste statutaire – Service technique municipal : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de créer un poste statutaire en vue de la nomination à temps complet d'un agent du Service Technique. Il indique que l'agent employé à ce poste en Contrat à Durée Déterminée avait remplacé un agent en disponibilité qui a donné sa démission au mois d'avril dernier. Il propose donc de créer le poste correspondant afin de pouvoir y nommer l'agent concerné qui remplit toutes les conditions et donne satisfaction. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste statutaire d'adjoint technique territorial, poste de catégorie C, appartenant à la filière technique, pour un temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025, décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité, décide d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget primitif principal, chapitre 012, article 64111 et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Création d'un poste saisonnier pour le service technique : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste saisonnier pour le Service Technique pour la saison estivale 2025, notamment pour l'entretien des espaces verts. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste en CDD pour l'entretien des espaces verts, poste de catégorie C pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2025, à temps complet. Le Conseil Municipal autorise aussi Mr le Maire à signer le ou les contrats de travail afférents à ce poste.

Création d'un poste saisonnier pour le Musée 'Les Trésors du Monastier' : Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer comme chaque année un poste saisonnier pour l'accueil du musée, poste mutualisé avec l'Office de Tourisme. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste en CDD pour l'accueil de l'Office de Tourisme et du Musée municipal 'Les Trésors du Monastier', service culturel, poste de catégorie C pour la période du 19 mai au 21 septembre 2025, à temps non complet à raison de 18 heures par semaine.

Aménagement Place des Sénécterre – modification du plan de financement : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Place des Sénécterre qui s'inscrit dans la continuité de l'aménagement de la Place du Vallat. Il présente le plan de financement de l'opération mis à jour après consultation des entreprises et au regard des subventions déjà attribuées.

DEPENSES PREVISIONNELLES

Le budget estimatif travaux pour la Commune du Monastier-sur-Gazeille est décomposé comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT
Lot 1 – Terrassement et réseaux	206 942.52 €
Lot 2 – Aménagement de surface	237 848.50 €
Lot 3 – Espaces verts	30 309.27 €
Maîtrise d'oeuvre	41 571.28 €
Mission SPS	2 795.00 €
TOTAL	519 466.57 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Le plan de financement prévisionnel proposé et mis à jour est alors le suivant :

Plan de financement	Montant € HT	Part du total	Etat
Europe – FEDER – Solution fondée sur la nature	120 000,00 €	23.10 %	Sollicité
Etat – Fonds Vert renaturation	55 843.03 €	10.75 %	Attribué
Etat - DSIL 2024	128 122,00 €	24.66 %	Attribué
Agence de l'eau – EU	7 750,00 €	1.49 %	Sollicité
Agence de l'eau – GIEP renaturation	0.00 €		Refusé
Département - EU	10 000.00 €	1.93 %	Sollicité
Département – AEP	28 322.00 €	5.45 %	Attribué
Autofinancement	169 419.54 €	32.61%	
Total	519 446.57€	100,00%	

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel du projet mis à jour et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes aux organismes concernés.

Programme Petites Villes de demain – Plan de financement du Chef de projet : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention Petite Ville de Demain a été signée le 12 janvier 2023. Il précise que le poste 'Chef de Projet Petites Villes de Demain' est partagé avec la commune de Saint Julien Chapeuil et qu'il permet de piloter les actions en phase opérationnelle ainsi que les actions à mettre en place dans le cadre du programme PVD sur les deux centre-bourgs. Il rappelle également que les dépenses liées à ce poste peuvent être subventionnées à hauteur de 75% du coût annuel du poste par l'Etat via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cette demande de subvention doit être renouvelée tous les ans. Il propose donc de déposer une demande de subvention de 20 250 € auprès de l'ANCT pour ce poste et d'approuver le plan de financement ci-dessous.

Budget communal	Total	
Charges salariales et patronales Le Monastier-sur-Gazeille	27 000,00 €	
Charges salariales et patronales Saint-Julien-Chapeuil	32 000,00 €	
Total	59 000,00 €	
Plan de financement	Montant €	Part du total
ANCT - Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	44 250,00 €	75,00%
Autofinancement Saint-Julien-Chapeuil	8 000,00 €	13.56%
Autofinancement le Monastier-sur-Gazeille	6 750,00 €	11.44%
Total	59 000,00 €	100%

Après délibération, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de financement auprès des services de l'Etat et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Vente d'une parcelle de terrain – Zone artisanale du Pinet : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n° 24/110 en date du 27 juin 2024 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le déclassement du domaine public d'une partie de la voirie communale du Pinet et sa vente à l'entreprise S & B Métallerie en vue de la construction d'un entrepôt. Il indique que cette entreprise ayant un nouveau projet, les parcelles en question sont à nouveau disponibles et précise qu'une autre entreprise souhaite les acquérir dans les mêmes conditions. Il rappelle aussi qu'un document d'arpentage a été réalisé par le cabinet de géomètre Chrystelle MALEYSSON le 7 août 2024 et que la parcelle initiale B 1722 a été divisée pour permettre son extraction du domaine public suite à enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal renouvelle donc son accord pour l'aliénation de cette partie de terrain dépendant du domaine public au tarif de 10 €uros le m², pour une contenance d'environ 414 m², autorise la vente des parcelles cadastrées section B numéros 1859 et 1857 au tarif de 10 €uros le m² à l'entreprise de maçonnerie FAURE Emmanuel et autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié ou administratif qui permettra de régulariser cette cession dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Acquisition domaine public – 1 rue du Prieur : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande d'acquisition d'une partie de domaine public située au droit de la parcelle cadastrée section AB 115 sise 1 Rue du Prieur. Il s'avère que la terrasse de cette maison est située sur le domaine public et le propriétaire souhaite régulariser la situation. Il demande donc de pouvoir acquérir le domaine public où sa terrasse est implantée. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe à cette vente d'une partie du domaine située au droit de la parcelle AB 115 sise au 1 Rue du Prieur à Mr Daniel PASCAL, indique que cette vente sera soumise au préalable à une enquête publique de déclassement du domaine public, indique que le document d'arpentage nécessaire à l'extraction de cette partie du domaine public sera à la charge de l'acquéreur et autorise Mr le Maire à lancer l'enquête publique correspondante et à signer toutes les pièces y relatives.

Intégration parcelle B 1131 dans le domaine routier départemental : Mr le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle B 1131, parcelle privée, qui se situe sur la voirie départementale. Le Conseil Départemental souhaite acquérir cette parcelle afin de régulariser la situation. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette acquisition et à cette régularisation.

Appel offres Maitrise d'œuvre pour la rénovation globale du gymnase municipal : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation globale du gymnase et présente le plan réalisé par le CAUE qui a été légèrement modifié afin de tenir compte des remarques des utilisateurs formulées lors d'une réunion de travail. Mr le Maire indique que ce projet pourrait être mené à bien en 2026 et que pour pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, il est indispensable de disposer d'un dossier au niveau DCE et d'une estimation très détaillée. Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à une maîtrise d'œuvre et il propose par conséquent de lancer un appel d'offres. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le lancement d'un appel d'offres pour le choix d'un bureau de maîtrise d'œuvre en s'appuyant sur un cahier des charges défini en lien avec le CAUE.

Souscription d'un prêt à long terme pour le budget eau : Monsieur le Maire rappelle que des travaux très importants ont été lancés en 2024 afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Ils concernent le changement de la canalisation principale sur près de 2 kms 200, la création d'une interconnexion avec le SGEV au niveau du parking de la Gare, le changement de la canalisation entre le Collège et le Passage Jacques de Causans, les travaux de la Place des Sénécterre et le changement de la canalisation Route du Pont d'Estaing. Il précise que ces travaux permettront d'une part de limiter les pertes causées par des fuites encore trop nombreuses, évitant au passage les amendes qui seront dorénavant appliquées par l'Agence de l'Eau en cas de pertes trop importantes, et d'autre part de créer des boucles permettant d'éviter les coupures en cas de travaux. Il ajoute que d'autres travaux sont prévus au niveau du captage et de la rue Langlade dans les mois à venir et présente donc un

estimatif global des travaux. Afin de financer ces derniers, il rappelle qu'un emprunt de 600.000 € à court terme avait été contracté pour faire face aux premières dépenses et dans l'attente du résultat des différentes demandes de subventions. Le budget global étant désormais quasiment stabilisé, il propose de contracter un emprunt à très long terme compte tenu de la durée d'amortissement des investissements réalisés, ceci auprès de la Banque des Territoires, seul établissement bancaire en mesure de proposer un prêt sur 50 ans pour ce type d'opérations. Il ajoute que pour rembourser les annuités et continuer à moderniser les réseaux, il conviendra de procéder à des hausses régulières du prix de l'eau et de l'abonnement et présente un prévisionnel de dépenses et de recettes pour le budget eau jusqu'en 2032. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la souscription d'un Aqua Prêt auprès de la Banque des territoires pour un montant de 1 200 000 € sur 50 ans à un taux variable basé sur le livret A, plus une marge de 0.40 %, à échéance constante, avec une phase de préfinancement de 12 mois. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer ce contrat de prêt. La question du transfert des compétences Eau et Assainissement est ensuite évoquée. Mr le Maire rappelle que celui-ci est désormais officiellement devenu facultatif mais qu'il n'est pas nécessaire de délibérer pour les conserver. De l'avis général, la Commune doit conserver ces deux compétences, notamment pour mieux maîtriser les coûts et les investissements, et ce, même si des interrogations subsistent sur les aides qui seront encore octroyées à partir de 2026.

Eclairage Public - Chemin piétonnier de La Prada : Mr le Maire rappelle que lors du précédent Conseil, la question de la mise en place d'un éclairage public sur le chemin piétonnier créé le long de la rue Langlade avait été évoquée. Après différents échanges avec le Syndicat et après avoir envisagé la possibilité d'installer des lampes photovoltaïques, un nouveau devis a été transmis. Mr le Maire présente donc ce dernier et indique que le reste à charge pour la Commune sera finalement de 5 664.28 €. Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette nouvelle proposition du Syndicat d'Electrification.

Diagnostic entomologique Eglise Abbatiale – Demande de subventions : Mr le Maire rappelle au Conseil que l'église abbatiale est en partie infestée par des insectes xylophages. Sur les conseils de la DRAC Auvergne, la Commune a pris contact avec le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine qui propose de réaliser une étude entomologique et de définir un programme d'actions. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le CICRP et demande à Mr le Maire de déposer les demandes de financement auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

Dénomination du nouveau columbarium : Mr le Maire rappelle la délibération prise concernant la dénomination des allées du cimetière. Il indique qu'il faut également nommer les deux columbariums. Après délibération, le Conseil décide de nommer le columbarium N°1 « les Lys » et le columbarium N°2 « Les genêts ».

Demande acquisition - licence IV : Mr le Maire rappelle au Conseil que la commune a procédé à l'acquisition de la licence IV de la SARL Les Grumeaux suite à la liquidation judiciaire de cette société. Il indique avoir eu une demande d'acquisition de la part des nouveaux gérants de l'ancien restaurant le Provence. Le Conseil n'est pas favorable à une vente de cette licence car comme ce fut le cas précédemment pour d'autres commerces, la commune ne pourrait empêcher qu'elle soit revendue dans quelques années et transférée sur une autre commune suite à l'arrêt de l'activité. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide donc de proposer une location de cette licence au tarif de 600 € par an et demande à Mr le Maire de proposer aux nouveaux propriétaires et gérants de l'établissement 'BÏN VENDÛD CHÀ NOUS', situé au 5 Avenue Laurent Eynac 43150 Le Monastier-sur-Gazeille, un contrat de location sous seing privé d'une durée d'un an renouvelable tacitement régissant les conditions de location et de rupture de ce contrat.

Vente d'une parcelle boisée – E 1482 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification de vente de la SAFER concernant l'aliénation de trois parcelles, dont une parcelle est boisée et située sur le territoire de la commune. Mr le Maire indique qu'il serait souhaitable que la commune fasse valoir son droit de préférence car cette parcelle est située à proximité immédiate de la parcelle E 1487 que la Commune est en passe d'acquérir

auprès de l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille. Il précise que cette acquisition s'inscrit dans le cadre d'une politique de préservation des espaces boisés situés dans les Monts Breyse et de la mise en place d'un plan de gestion durable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section E numéro 1482, d'une contenance de 1 ha 01 a 78 ca au tarif de 2 279.38 € l'hectare, soit 2319.95 € pour cette parcelle. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à finaliser cette acquisition par un acte administratif ou notarié et à régler les frais afférents à cette affaire.

Assainissement collectif – contrôle des branchements privés en cas de vente immobilière : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est régulièrement sollicitée par des notaires dans le cas de ventes immobilières afin de contrôler les systèmes d'assainissement non collectifs, comme le prévoit l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation. Ayant constaté que de nombreuses maisons ne possèdent pas encore de réseaux séparatifs à l'intérieur alors que des réseaux normalisés ont été mis en place lors de travaux de rénovation de l'espace public, un contrôle de la conformité des installations semble indispensable lors des mutations immobilières, ceci afin de faire prendre conscience au potentiel acquéreur de la non-conformité de son installation et de l'informer de l'obligation de remettre cette dernière aux normes dans un délai de deux ans suivant l'acquisition. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rendre obligatoire le contrôle des installations intérieures de collecte des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement et précise que ce contrôle sera opéré par les services techniques municipaux.

Etude de calibrage RU-RHI : Mr le Maire présente au Conseil le rapport réalisé par le cabinet le Creuzet Méditerranée qui portait sur le lancement d'une ou plusieurs opérations immobilières sur des ilots choisis dans le but de rénover des ensembles dégradés en proposant des créations de locaux commerciaux et de logements modernes. En s'appuyant sur le résultat de cette étude, et notamment sur les estimatifs chiffrés et les propositions d'aménagement, la Commune doit désormais décider de passer à l'étape suivante en lançant une étude de calibrage qui devrait se dérouler sur 2 ans et qui permettrait d'obtenir un chiffrage détaillé et un programme de travaux pour les projets retenus. Cette étude de calibrage est financée à 70% par l'ANAH. Compte tenu des coûts de ces opérations et des enjeux, le Conseil Municipal décide de surseoir à cette décision et d'organiser une réunion spécifique sur ce point le 4 juin prochain. Une décision définitive sera prise lors du prochain Conseil.

Demande de classement en zone sinistrée - Mérule : Mr le Maire rappelle que la présence de mérule a été signalée ces dernières années dans le centre historique, et très récemment dans une maison située à proximité de la rue de la Conque. Ce dernier cas a fait l'objet d'un signalement sur un site dédié, comme l'exige la loi. Compte tenu des dégâts occasionnés par ce champignon aux effets destructeurs pour les maisons, compte tenu de sa dangerosité et du fait qu'il est souvent méconnu, Mr le Maire propose de demander le classement à la Préfecture comme commune touchée et de prendre ensuite un arrêté afin de rendre obligatoire les diagnostics avant une mutation foncière. Il propose enfin d'appliquer ce dernier à un secteur précis qui sera défini lors de la prochaine séance du Conseil.

Réfection de la rue Langlade : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier d'une habitante de la rue Langlade alertant les conseillers sur la dégradation de la voirie et les problèmes d'écoulement des eaux usées et pluviales rencontrés. Il ajoute s'être rendu sur place à la demande d'une autre habitante et avoir constaté des infiltrations. Il précise qu'un agent du Service Technique a effectué un contrôle au moyen de la caméra dont il dispose et a constaté l'état de vétusté des réseaux, qui fonctionnent globalement correctement cependant, mais aussi de nombreuses arrivées d'eaux claires souvent mal captées à l'arrière des maisons. Il propose d'envisager une reprise des réseaux dès que possible, et dans un second temps un aménagement de surface. Pour ce faire, il propose de faire appel à un bureau d'études afin de définir et de planifier les travaux. Après délibération, le Conseil Municipal autorise donc Mr le Maire à lancer un appel d'offres afin de retenir un bureau d'études qui réalisera une étude de faisabilité.

Médiation dossier La Besseyre : Le Conseil décide de surseoir pour l'instant à une quelconque décision et propose de faire part de cette décision à la médiatrice.

Jury d'assises : Le Conseil Municipal procède comme chaque année au tirage au sort des jurés d'assises.

Questions diverses :

Réparation toitures Eglises : une subvention de 4869 € a été acquise de la part de la DRAC Auvergne pour la réparation de la toiture du clocher de l'église Saint Jean et 1090 € pour celle de l'église Abbatiale.

Canalisation principale : une subvention de 1280 € a été acquise de la part du Conseil Départemental pour le changement de la canalisation principale d'eau potable.

Place des Sénécterre : une subvention de 28 332 € a été acquise de la part du Conseil Départemental pour la réfection des réseaux de la Place des Sénécterre.

Rapport réseaux Impasse de Lachamp : Mr le Maire présente le rapport commandé par les habitants du lotissement situé Impasse de Lachamp. Il concerne l'état des réseaux situés sous la voirie et avait été demandé par la Commune afin de permettre une intégration de cette dernière dans la voirie communale. Les réseaux étant de bonne qualité, l'intégration pourra être envisagée.

Rapport d'activité de la Communauté de Communes : Le Conseil approuve ce document transmis en amont de la réunion.

Buste reliquaire Saint Chaffre : Mr le Maire propose d'envisager une demande de classement du buste reliquaire au patrimoine de l'UNESCO.

Dégradation pont du Verdier : Mr le Maire présente des photos des dégradations du pont du Verdier et de la chute de morceaux de béton sur la voirie départementale. Sa restauration devra être envisagée dans les mois à venir.

Saut à l'élastique : Mr le Maire informe le Conseil de l'arrêt de l'activité de sauts à l'élastique depuis le viaduc de la Recoumène faute de repreneur

Projet jumelage avec Nevez : Mr le Maire présente la proposition de jumelage faite par la commune de Nevez située dans le Finistère.

Dates diverses :

- Visite du chantier par Mr WAUQUIEZ au stade samedi 17 mai à 17 heures
- Réunion CRPF le 23 mai à 10 heures
- Réunion projet Pole Santé le 5 juin à 14 heures 30
- 500 ans du château abbatial et Fêtes Historiées le 6 juin
- Monast'arts 15 juin
- 100 ans du viaduc le 22 juin
- Course de vélo le 5 juillet
- Bal des pompiers le 12 juillet avec feux d'artifice

Prochain Conseil Municipal le jeudi 19 juin à 20 heures

Séance levée à 23 heures 30